

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10191

présenté par
Mme Panot

AVANT L'ARTICLE 49

Rédiger ainsi l'intitulé de ce chapitre :

« Une organisation désorganisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Ce titre étant mensonger, nous proposons une rédaction plus conforme à la philosophie réelle du texte.

La formule ""organisation unifiée"" nous semble largement compromise par les nombreuses concessions accordées par le gouvernement à divers corps de métiers autant que par les nombreuses ordonnances prévues par ce chapitre 1 qui attestent d'une certaine désorganisation de l'organisation.

"